Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20261005-2026_111_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni le 5 octobre 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Grégoire LE BLOND, Maire

Étaient présents : Grégoire LE BLOND, Vanessa MOINET-TRANVAUX, René ROUSSEL, Anne-Sophie ROSSIGNOL, Isabelle LEBRETON, Romain GUILLARD, Martine LEBRUN, Anthnoy PHILIPPON, Mélinda PELLOTÉ-HÉRY, Vincent VIVIER, Jocelyne DANSAY, Yann LE GALL, Hanane HAJJI, Louis COUASME, Jocelyne LAURENS, Stéphane CHAUVET, Laëtitia CHEMINEL, Mafua Sébastien DE SOUSA MONTEIRO (à partir de la délibération 2026/107), Vanessa MENARD MOTTAIS, Guillaume PASQUIER, Emilie LAINE, Jean-Pierre MARTINEZ, Christian ROBERT, Catherine GUILLOTIN, Gilles DREUSLIN, Stéphanie GOURIN, Laurent REBUFFIE, Caroline OURION, Gautier DERUETTE, Eve SCHOUMACKER, Victor COUPARD,

Procurations : Monsieur Laurent PLAGNE à Monsieur Romain GUILLARD
Madame Sylvie HARDY à Madame Martine LEBRUN

Secrétaire de séance : Monsieur Louis COUASME

N° 2026/111 Commission extramunicipale « Echanges Internationaux » : évolution de la composition

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n° 2026/086 en date du 29 juin 2026, le Conseil municipal a créé la Commission extramunicipale « Echanges Internationaux » et acté sa composition :

- Monsieur le Maire, Président,
- Sept représentants du Conseil municipal : Romain Guillard, Mélinda Pelloté-Héry, René Roussel, Isabelle Lebreton, Louis Couasme, Stéphane Chauvet, Caroline Ourion
- Deux représentants de Cant'échanges, un représentant de l'ASC, un représentant de Chantepie Chante

Peuvent également participer à la commission, avec voix consultative, d'autres agents de la collectivité territoriale, ainsi que des personnes extérieures, conviés par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière.

Il est aujourd'hui proposé de faire évoluer la composition de la commission en remplaçant Stéphane CHAUVET par Sylvie HARDY, les autres représentants du Conseil municipal restant échangés.

Concernant la désignation des membres de l'assemblée délibérante au sein de cette commission, il est rappelé que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire* ». De même, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil municipal se prononce en ce sens, à l'unanimité, et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose. Il sera donc proposé au Conseil municipal de procéder à un vote à main levée.

Le Conseil municipal est invité à :

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20261005-2026_111_1-DE

- **désigner** ses représentants au sein de cette commission extramunicipale au vote à main levée comme suit : Romain Guillard, Mélinda Pelloté-Héry, René Roussel, Isabelle Lebreton, Louis Couasme, Sylvie Hardy, Caroline Ourion
- **dire que** les autres dispositions de la délibération n° 2026/086 restent inchangées

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de Séance

Le Maire,

Mairie de CHANTEPIE 35

Louis COUASME

Grégoire LE BLOND